

Conseil communal du 18 décembre 2025

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 24 novembre 2025

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B.				
Les Engagés				
MR-Vous				
Ouverture				
TOTAL				

2. Communications - a/ approbation de la délibération du 24.11.25 établissant, pour les exercices 2026 à 2031 inclus, le taux de la taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques - b/ approbation de la délibération du 24.11.25 établissant, pour les exercices 2026 à 2031 inclus, le taux de la taxe additionnelle au précompte immobilier - c/ arrêté du Gouverneur de province du 27.11.25 n'approuvant pas la délibération du 20.10.25 par laquelle le Conseil communal réforme le budget 2026 de la Fabrique d'église Saint-Amand de Néchin

Il est porté à la connaissance de l'assemblée :

- a/ le courrier du 8 décembre 2025 par lequel l'autorité de tutelle approuve la délibération du Conseil communal du 24 novembre 2025 établissant, pour les exercices 2026 à 2031 inclus, le taux de la taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques ;
- b/ le courrier du 8 décembre 2025 par lequel l'autorité de tutelle approuve la délibération du Conseil communal du 24 novembre 2025 établissant, pour les exercices 2026 à 2031 inclus, le taux de la taxe additionnelle au précompte immobilier ;
- c/ l'arrêté du Gouverneur de province du 27 novembre 2025 n'approuvant pas la délibération du 20 octobre 2025 par laquelle le Conseil communal réforme le budget 2026 de la Fabrique d'église Saint-Amand de Néchin.

3. ASBL Impact – organe d'administration – représentants communaux – désignation

L'assemblée est invitée à prendre acte des démissions de Mmes Chloé TRATSAERT, Adeline CAPART, Françoise GOEMAERE, Isabelle MARQUETTE et de M. Christian HOLLEMAERT de leur poste d'administrateur(rices) au sein de l'ASBL Impact et de celle de M. Geoffrey VANBOUT de son poste de trésorier et à approuver la désignation des représentants de la commune ci-après au sein de l'organe d'administration de l'ASBL Impact durant la mandature 2024-2030 :

- Pour le groupe PS/LB : MM. Christian HOLLEMAERT et Geoffrey VANBOUT ;
- Pour le groupe Les Engagés : Mme Adeline CAPART ;
- Pour le groupe MR-Vous : Mme Françoise GOEMAERE
- Pour le groupe Ouverture : Mme Chloé TRATSAERT en qualité d'observateur.

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B.				
Les Engagés				
MR-Vous				
Ouverture				
TOTAL				

4. Intercommunale IMSTAM – Assemblée générale extraordinaire du 14 janvier 2026 – Approbation des points inscrits à l'ordre du jour

L'assemblée est invitée à approuver les points inscrits à l'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire du 14 janvier 2026 de l'IMSTAM, à savoir :

1. Prise de connaissance du Rapport du Conseil d'administration du 06/11/2025 sur l'émission d'actions nouvelles établi conformément à l'article 6/108 du Code des sociétés et associations (documents : délibération des Conseils Communal et de CPAS de Ellezelles - Extrait du PV du CA IMSTAM du 15/10/2025 - Rapport du Conseil d'administration du 06/11/2025) ;
2. Acceptation d'un apport supplémentaire en numéraire par la Commune et le CPAS de Ellezelles pour un montant total de deux mille neuf cent septante-trois euros cinquante-deux cents (2.973.52 €) et qui sera inscrit au passif du bilan sur un compte de capitaux propres indisponible ;
3. Emission de mille cent nonante-neuf (1.199) actions nouvelles, souscrites au prix de 2.48 € chacune, à titre de rémunération de l'apport en numéraire ;
4. Agrément de la Commune et du CPAS de Ellezelles en tant que nouveaux actionnaires ;
5. Modification de l'article 6 des statuts afin de le mettre en conformité avec les résolutions prises ;
6. Délégation de pouvoirs par l'Assemblée générale au Conseil d'administration pour l'exécution des résolutions prises, notamment la mise à jour du registre des actionnaires ;
7. Délégation de pouvoirs par l'Assemblée générale au Notaire Camille Delvaux, rue Albert 1er, 39 à 7740 Pecq pour l'établissement et le dépôt d'une version coordonnée des statuts ;
8. Délégation de pouvoirs par l'Assemblée générale en faveur de Madame Adeline CAPART, Présidente de l'IMSTAM, domiciliée à Rue du Rieu 79 à 7730 LEERS-NORD, aux fins de représenter l'ensemble des actionnaires à l'AG extraordinaire qui sera fixée en l'étude du Notaire Camille Delvaux, en date du 13 février 2026, à 9h00, à Pecq, en vue de l'adaptation des statuts et qui abordera l'ordre du jour dont question aux points 1 à 7.

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B.				
Les Engagés				
MR-Vous				
Ouverture				
TOTAL				

5. Estaimpuis – Crèche Le Petit Poucet – Fourniture de matériel électrique – Approbation des conditions et du mode de passation

L'assemblée est invitée à approuver le cahier des charges N° 2025/BE/F/035 et le montant estimé du marché « Estaimpuis - crèche - fourniture de matériel électrique » établis par le service technique. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 45.717,12 € hors TVA ou 55.317,72 €, 21% TVA comprise. Ledit marché comprend les différents lots suivants :

- * Lot 1 (tubage), estimé à 1.252,68 € hors TVA ou 1.515,74 €, 21% TVA comprise ;
- * Lot 2 (éclairage), estimé à 10.384,09 € hors TVA ou 12.564,75 €, 21% TVA comprise ;
- * Lot 3 (éclairage de secours), estimé à 2.000,00 € hors TVA ou 2.420,00 €, 21% TVA comprise ;
- * Lot 4 (appareillage), estimé à 2.450,12 € hors TVA ou 2.964,65 €, 21% TVA comprise ;
- * Lot 5 (chemin de câbles), estimé à 3.372,82 € hors TVA ou 4.081,11 €, 21% TVA comprise ;
- * Lot 6 (câblage), estimé à 6.779,80 € hors TVA ou 8.203,56 €, 21% TVA comprise ;
- * Lot 7 (internet), estimé à 775,99 € hors TVA ou 938,95 €, 21% TVA comprise ;
- * Lot 8 (matériel pour TD), estimé à 9.394,62 € hors TVA ou 11.367,49 €, 21% TVA comprise ;
- * Lot 9 (KNX), estimé à 9.307,00 € hors TVA ou 11.261,47 €, 21% TVA comprise ;

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B.				
Les Engagés				
MR-Vous				
Ouverture				
TOTAL				

6. Convention ATL entre la Commune d'Estaimpuis et l'ONE – Approbation

L'assemblée est invitée à approuver la nouvelle convention entre la Commune et l'ONE ayant pour objets la mise en œuvre de la coordination de l'accueil des enfants durant leur temps libre et de régir les modalités du partenariat entre les précités.

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B.				
Les Engagés				
MR-Vous				
Ouverture				
TOTAL				

7. Convention de mise à disposition de panneaux signalétiques – Adoption

L'assemblée est invitée à approuver la convention de mise à disposition de panneaux signalétiques ayant pour objet de définir les conditions dans lesquelles la Commune met gratuitement à disposition des agriculteurs locaux des panneaux signalétiques destinés à avertir les usagers de la présence éventuelle d'une chaussée glissante ou salie en raison de travaux ou activités agricoles

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B.				
Les Engagés				
MR-Vous				
Ouverture				
TOTAL				

8. Dotation communale à la Zone de police pluri-communale du Val de l'Escaut – Exercice 2026

L'assemblée est invitée à approuver le montant de la contribution financière de la commune d'Estaimpuis dans le fonctionnement de la zone de de police pluri-communale du Val de l'Escaut pour l'exercice 2026 fixé à 1.108.582,13 €.

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B.				
Les Engagés				
MR-Vous				
Ouverture				
TOTAL				

9. Redevance sur la location de salles communales

L'assemblée est invitée à approuver l'établissement de la redevance pour la location de salles communales pour les exercices 2026 à 2031 inclus, laquelle est fixée comme suit :

Locaux sportifs + activités	Entité	Hors entité
Complexe sportif Estaimpuis	15 €/h	25 €/h
Espace multisports Estaimpuis	5 €/h	7,50 €/h
Complexe sportif d'Estaimpuis (local stockage + bar)	90 €/mois	
Complexe d'Estaimpuis salle polyvalente	5 €/h	7,50 €/h
Estaim'services		
Grande salle	5 €/h	7,50 €/h
Petite salle	2,50 €/h	5 €/h
Château (salle expo)	7,50 €/h	12,50 €/h
Complexe sportif d'Estaimbourg		
Grande salle annuellement	2.400 €/an	3.000 €/an
Grande salle	20 €/h	30 €/h
Petite salle annuellement	1.200 €/an	2.000 €/an
Petite salle	10 €/h	
Complexe sportif de Néchin	7,50 €/h	12,50 €/h
Salles des écoles	5 €/h	7,50 €/h
Salle des écoles (forfait demi-journée)	50 €	
Terrain de foot d'Estaimpuis/Leers-Nord	2,50 €/h	5 €/h
Stages au sein des locaux communaux	30 €/jour	40 €/jour
Locaux communaux en location		
Maison de l'environnement	5 €/h	7,50 €/h
Maison de Village de Bailleul	5 €/h	7,50 €/h
MVB Bailleul (forfait)	150 €	300 €
CEME : théâtre	10 €/h	20 €/h
CEME : aquarium	5 €/h	7,50 €/h
Espace citoyen	75 € pour le Conseil communal et cpas – pompiers – police	/
École des Arts	5 €/h	7,50 €/h
Maison du patrimoine	5 €/h	7,50 €/h
Croix-Rouge	5 €/h	7,50 €/h
Piscine	20 €/h	30 €/h

A compter de l'exercice 2027, les montants seront automatiquement adaptés à l'index des prix à la consommation suivant la formule : Taux du règlement x indice au 31/10 de l'exercice d'imposition n-1/Indice des prix au 31/10/2025. Les montants ainsi obtenus seront automatiquement arrondis à l'euro supérieur pour les décimales supérieures ou égales à 50 cents ou à l'euro inférieur pour les décimales inférieures à 50 cents. Les taux indexés seront applicables au 1er janvier de l'exercice.

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B.				
Les Engagés				
MR-Vous				
Ouverture				
TOTAL				

10. Personnel communal admis à la pension – Octroi de chèques

L'assemblée est invitée à approuver l'octroi de chèques aux membres du personnel communal admis à la pension, en fonction de leur ancienneté de service, aux montants fixés comme suit :

- 1 an..... 35 €
- 2 ans 70 €
- de 3 à 5 ans..... 100 €
- de 6 à 10 ans..... 150 €
- de 11 à 15 ans..... 200 €
- de 16 à 20 ans..... 250 €
- de 21 à 25 ans..... 300 €
- de 26 à 30 ans..... 350 €
- de 31 à 35 ans..... 400 €
- de 36 à 40 ans..... 450 €
- de 41 à 45 ans..... 500 €

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B.				
Les Engagés				
MR-Vous				
Ouverture				
TOTAL				

11. Octroi de chèques dans le cadre d'évènements communaux – Décision

L'assemblée est invitée à approuver l'octroi de chèques compris entre 50 € et 200 € à distribuer dans le cadre d'évènements communaux tels que les noces, les coups de cœur, les concours et autres événements sollicités par le Collège communal.

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B.				
Les Engagés				
MR-Vous				
Ouverture				
TOTAL				

12. Attribution des primes de naissance – Nouveaux montants

L'assemblée est invitée à fixer à 60 € par enfant le montant de la prime de naissance payable, par la caisse communale, à la mère et/ou au père comptant au moment de la naissance au moins six mois de résidence dans la commune. Cette prime sera liquidée sous forme de chèque communal qui pourra être uniquement utilisé dans les commerces de l'entité.

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B.				
Les Engagés				
MR-Vous				
Ouverture				
TOTAL				

13. Règlement relatif à l'octroi d'une prime communale à l'achat de langes lavables

L'assemblée est invitée à arrêter le règlement relatif à l'octroi d'une prime communale à l'achat de langes lavables. Le montant de la prime qui ne pourra être octroyée qu'une seule fois par enfant entre sa naissance et l'âge de 2,5 ans s'élèvera à 50 % de la facture d'achat, avec un maximum de 100 €.

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B.				
Les Engagés				
MR-Vous				
Ouverture				
TOTAL				

14. Règlement sur la conservation de la nature visant à l'entretien et la replantation d'arbres têtards – Octroi de primes

L'assemblée est invitée à arrêter le règlement relatif à la conservation de la nature visant à l'entretien et la replantation d'arbres têtards. Le montant des primes est fixé comme suit :

- 5 € par arbre têtard planté, avec un maximum de 200 € par alignement ;
- 12,50 € par arbre têtard élagué, avec un maximum de 500 € par personne (propriétaire et locataire) et par année.

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B.				
Les Engagés				
MR-Vous				
Ouverture				
TOTAL				

15. Prime communale opération COMPOST – Convention de partenariat 2026 - Approbation

L'assemblée est invitée à approuver la convention de partenariat 2026 entre l'intercommunale Ipalle et la commune relative à la prime communale pour l'opération COMPOST.

La prime communale est fixée à une seule par ménage, aux montants de :

- 10 € pour l'achat d'un fût à composter ;
- 10 € pour l'achat d'un silo à composter ;
- 10 € pour l'achat d'un vermicomposteur.

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B.				
Les Engagés				
MR-Vous				
Ouverture				
TOTAL				

16. Organisation de l'élection Miss et Mister Estaimpuis – Convention de collaboration entre la Commune d'Estaimpuis et l'ASBL Orgamiss – Approbation

L'assemblée est invitée à approuver la convention de collaboration entre la Commune d'Estaimpuis et l'ASBL Orgamiss relative à l'organisation de l'événement Miss et Mister Estaimpuis pour les années 2026 à 2031.

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B.				
Les Engagés				
MR-Vous				
Ouverture				
TOTAL				

17. Introduction d'une demande de subvention auprès d'Infrasports pour la création d'un terrain de football synthétique – Entité d'Estaimpuis

L'assemblée est invitée à approuver la demande de subvention auprès d'Infrasports pour la création d'un nouveau terrain de football synthétique sur le territoire de l'entité.

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B.				
Les Engagés				
MR-Vous				
Ouverture				
TOTAL				

18. Règlement d'ordre intérieur pour la piscine communale d'Estaimpuis – Approbation

L'assemblée est invitée à approuver le règlement d'ordre intérieur de la piscine communale d'Estaimpuis.

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B.				
Les Engagés				
MR-Vous				
Ouverture				
TOTAL				

Séance de questions-réponses

(Art. 77 du ROI : Le nombre maximal de questions orales est limité à une par conseiller et par séance)

H U I S C L O S

19. Personnel communal – Service Animation – chef de service f.f. – Désignation

20. Personnel communal – Service Population/Etat civil – chef de service f.f. – Désignation

21. Personnel communal – Nomination de deux auxiliaires professionnelles d'entretien à titre définitif

22. Personnel communal – Nomination d'une employée d'administration à titre définitif

23. Personnel communal – Nomination d'un gradué spécifique à titre définitif

24. Personnel communal – Nomination d'une cheffe de bureau administratif à titre définitif

25. Personnel communal contractuel – Mise à disposition – C.P.A.S. d'Estaimpuis – Employé d'administration – Approbation de la convention

26. Personnel communal contractuel – Mise à disposition – C.P.A.S. d'Estaimpuis – Conseiller en logement – Approbation de la convention

27. Personnel communal statutaire – Mise à disposition – C.P.A.S. d’Estaimpuis – Chef de bureau technique – Approbation de la convention
28. Personnel communal statutaire – Mise à disposition – C.P.A.S. d’Estaimpuis – Informaticien – Approbation de la convention
29. Personnel contractuel du C.P.A.S. – Mise à disposition – Commune d’Estaimpuis – Technicienne de surface – Approbation de la convention
30. Personnel contractuel du C.P.A.S. – Mise à disposition – Commune d’Estaimpuis – Technicienne de surface – Approbation de la convention
31. Personnel contractuel du C.P.A.S. – Mise à disposition – Commune d’Estaimpuis – Technicienne de surface – Approbation de la convention
32. Personnel statutaire du C.P.A.S. – Mise à disposition – Commune d’Estaimpuis – Coordinatrice psycho-sociale locale – Approbation de la convention
33. Personne enseignant – Démission – Admission à la pension
34. Personnel enseignant – Ratification des délibérations du Collège communal

Bonne séance,
Frédéric DI LORENZO
Bourgmestre